

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 8 JUILLET 2026

N° D2026_055

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélinda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Vanessa ORGELET (pouvoir donné à Mme Marie LABROSSE GROSSET)

Secrétaire de séance : Mme Flavie WIDMAIER

Date de la convocation : 2 JUILLET 2026

Date de l'affichage : 2 JUILLET 2026

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE –
EMBELLISSEMENT DU VILLAGE**

Considérant que, conformément à l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

La durée de ces comités ne peut pas excéder celle du mandat municipal en cours. Le comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Mme le Maire propose de créer une commission extra-municipale concernant l'embellissement du village. Cette commission sera chargée d'associer les spinosiens aux projets d'embellissement, d'aménagement et de mise en valeur de la commune, notamment lors des fêtes de fin d'année, et également lors de manifestations et fêtes.

Cette commission extramunicipale créée spécialement sera placée sous la présidence de Mme Gladys FLAMAND BAR.

Le nombre total des membres composant la commission extra-municipale n'est pas limité.

La commission extramunicipale comprendra :

- 3 élus municipaux, dont Mme Gladys FLAMAND BAR
- 9 personnes représentant les spinosiens

La commission extra-municipale est ouverte à toute personne souhaitant œuvrer pour le village dans un objectif d'embellissement et de mise en valeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

ARTICLE 1 : de créer une commission extramunicipale pour l'embellissement du village.

ARTICLE 2 : Cette commission extramunicipale créée spécialement est placée sous la présidence de Mme Gladys FLAMAND BAR.

La commission extramunicipale comprendra :

- 3 élus municipaux, dont Mme Gladys FLAMAND BAR
- 9 personnes représentant les spinosiens.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bélanda TERACOL



**Le secrétaire de séance,
Flavie WIDMAIER**

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 16/07/2026